

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
13 AOÛT 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 13 août 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard
Dany St-Pierre	André Fontaine
Réal Leclerc	Jacques Demers
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Yan Maisonneuve.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 4 et 11 juillet 2018.
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juillet 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Liste pour le mois de juillet 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de juillet 2018.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE**

**RÉSOLUTION NO :** 365-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Ricard

**APPUYÉ PAR :** Eric Fortin

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

#### Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Monsieur Robert Morin et Madame Nathalie Ricard font part de leur intérêt au point 8.15 concernant l'autorisation de signature de la promesse de cession dans le Pôle de la croisée, phase 2 de l'école des Pionniers, Commission scolaire des Affluents et, s'abstiennent de délibérer sur ce point.

**RÉSOLUTION NO :** 366-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Dany St-Pierre

**APPUYÉ PAR :** Caroline Desbiens

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (365-08-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (366-08-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 à l'agora du parc Saint-Sacrement (367-08-2018) ;

#### **5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 5.1 Adoption du règlement numéro 715 relatif aux modalités de publication des avis publics (368-08-2018);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants (369-08-2018);
- 5.3 Présentation du projet de règlement d'emprunt (parapluie) numéro 713 pour des travaux d'inspection, d'entretien et de réfection d'ouvrages d'art sous responsabilité municipale partielle ou entière (370-08-2018);

- 5.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 195-1 modifiant le règlement numéro 195 sur les transferts budgétaires et de virements de crédits (371-08-2018);
- 5.5 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 717 concernant la délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et remplaçant le règlement numéro 389 et ses amendements (372-08-2018);
- 5.6 Déclaration de propriété pour les rues de Byzance, de Verviers, de Vitré, de Dijon et place Ferdinand-Després (373-08-2018);
- 5.7 Modification de la résolution 452-12-2017 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 – afin de fixer la date de la séance du mois d'octobre au 9 octobre au lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2018 (374-08-2018);
- 5.8 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 336-1 modifiant le règlement numéro 336 afin d'inclure au bassin de taxation B le lot 5 901 833 situé sur la rue Paul-Émile dans le secteur Lachenaie à Terrebonne (375-08-2018);
- 5.9 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 385-1 modifiant le règlement numéro 385 afin d'ajouter au bassin de taxation B les lots 4 206 079 et 4 206 080 du cadastre du Québec (376-08-2018);
- 5.10 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 436-1 modifiant le règlement numéro 436 afin d'exclure du bassin de taxation de l'annexe « C » les lots 1 888 250, 1 888 251 et 1 888 324 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Plouffe, dans le secteur La Plaine à Terrebonne (377-08-2018);
- 5.11 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 598-1 modifiant le règlement numéro 598 afin d'inclure au bassin de taxation « C » le lot 5 636 758 du cadastre du Québec situé sur la rue Maurice, secteur Lachenaie à Terrebonne (378-08-2018);
- 5.12 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 483-1 modifiant le règlement numéro 483 afin de soustraire certains objets qui ne seront pas réalisés et de réduire le montant d'emprunt de 9 018 000 \$ à 6 470 000 \$ (379-08-2018);
- 5.13 Autorisation de signature – M. François Deguire – acquisition du lot : 2 920 366 du cadastre du Québec, secteur Urbanova (380-08-2018);

## **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Refinancement / concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 20 734 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2018 (381-08-2018);
- 6.2 Exclusion de certains comptes à recevoir de l'application des intérêts débiteurs facturables (382-08-2018);
- 6.3 Virement de crédits budgétaires (383-08-2018);

- 6.4 Approbation de soldes disponibles et affectation en réduction du solde de l'emprunt à refinancer – émission du 5 septembre et du 29 novembre 2018 (384-08-2018);

## **7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux en démolition et construction d'un nouveau chalet au parc Saint-Sacrement (385-08-2018);
- 7.2 Règlement parapluie 687, nouvel objet (386-08-2018);
- 7.3 Adoption de soumission pour des travaux d'aménagement paysager sur la rue René-Lecavalier dans le secteur Urbanova (387-08-2018);
- 7.4 Demande d'autorisation de versement d'une contribution financière pour la gestion de la Patrouille environnementale de la Ville de Terrebonne (388-08-2018);

## **8. URBANISME**

- 8.1 Dérogations mineures (389-08-2018);
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (390-08-2018);
- 8.3 Usage conditionnel – extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis - commerce de paysagement et de déneigement « commercial classe J, code d'usage 6344 » - 220, côte de Terrebonne (391-08-2018);
- 8.4 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 28 juin 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire (392-08-2018);
- 8.5 Appui de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – lot 3 174 555 du cadastre du Québec – chemin du Curé-Barrette (393-08-2018);
- 8.6 Appui de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec – chemin du Curé-Barrette (394-08-2018);
- 8.7 Adoption du règlement numéro 1001-284 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - autoriser l'usage « bachelor » (logements au sous-sol d'une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre (395-08-2018);
- 8.8 Adoption du règlement numéro 1001-285 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil) (396-08-2018);
- 8.9 Adoption du règlement numéro 1001-286 modifiant le règlement de zonage 1001 - afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » **(point remis à la séance du 10 septembre 2018)**;

- 8.10 Adoption du règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser la marge latérale applicable aux fermettes (397-08-2018);
- 8.11 Adoption du règlement numéro 1001-288 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs (398-08-2018);
  - 8.11.1 Adoption du règlement numéro 1001-288-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001-288 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16 (399-08-2018);
- 8.12 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-292 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les foires et fêtes foraines (400-08-2018);
- 8.13 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-289 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9461-345 à même la zone 9461-45 et ajouter certains usages commerciaux (rue Saint-Pierre) (401-08-2018);
- 8.14 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H » (402-08-2018);
- 8.15 Autorisation de signature de la promesse de cession dans le Pôle de la croisée, phase 2 de l'école des Pionniers, Commission scolaire des Affluents (403-08-2018);
- 8.16 Adoption de soumission pour des plans et devis et surveillance des travaux sur la Promenade vers la Maison Bélisle (**point remis à la séance du 10 septembre 2018**);
- 8.17 Mandat à la Direction de l'urbanisme durable – processus de consultation INM (Institut du nouveau monde) - Vieux-Terrebonne (404-08-2018);

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Mandat à la commission des sports, des loisirs et du plein air pour étudier la possibilité pour la Ville de Terrebonne de soumettre sa candidature pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec de 2024 (405-08-2018);
- 9.2 Adoption de soumission pour des travaux de réaménagement des aires de jeux aux parcs André-Guérard et Longchamps (406-08-2018);
- 9.3 Autorisation de signature d'un protocole de services avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides (407-08-2018);

## **10. RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Création et modification de postes à la Direction du loisir et vie communautaire et adoption du nouvel organigramme (408-08-2018);

- 10.2 Création d'un poste cadre, conseiller en design graphique à la Direction des communications et des relations avec les citoyens (409-08-2018);
- 10.3 Création d'un poste de syndiqué, technicien réseau informatique à la Direction des technologies de l'information (410-08-2018);
- 10.4 Autorisation de signature d'une lettre d'entente 2018-01 avec le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN, opérateur A (411-08-2018);
- 10.5 Autorisation de signature d'une lettre d'entente 2018-03 avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – assignation temporaire au poste d'agent aux renseignements criminels (412-08-2018);
- 10.6 Embauche d'un directeur(rice) adjoint(e) à la voirie, environnement et hygiène du milieu et atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire (413-08-2018);
- 10.7 Création d'un poste cadre, conseiller en dotation et développement organisationnel et modification de la structure organisationnelle à la Direction des ressources humaines et nomination de Madame Claudia Edwards (414-08-2018);

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 Autorisation – installation de signalisation (415-08-2018);

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Terrebonne, le lundi 10 septembre 2018, à 19 h 30.

## **14. DIVERS**

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE (416-08-2018).**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 367-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 368-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Simon Paquin

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, soit adopté sous le numéro 715.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 juillet 2018.

**QUE** la Direction des communications et des relations avec les citoyens soit mandatée pour élaborer un cadre de référence pour la publication des avis.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 369-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants, soit adopté sous le numéro 718.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 juillet 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 370-08-2018

**La conseillère Nathalie Bellavance et le conseiller Réal Leclerc** déposent et présentent le projet de règlement d'emprunt (parapluie) numéro 713 pour des travaux d'inspection, d'entretien et de réfection d'ouvrages d'art sous responsabilité municipale partielle ou entière.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 371-08-2018**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 195-1 modifiant le règlement de transferts budgétaires et de virements de crédits.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 372-08-2018**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 717 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires remplaçant le règlement numéro 389 et ses amendements.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 373-08-2018**

**ATTENDU QUE** la Direction du génie et projets spéciaux a informé la Direction du greffe et affaires juridiques que des travaux seront entrepris sur le boulevard des Seigneurs, dans le secteur de la rue de Plaisance et le boulevard Hauteville, et que suite à ces travaux, la rue de Byzance sera fermée définitivement et possiblement vendue aux propriétaires adjacents;

**ATTENDU QU'**il a été constaté que la rue de Byzance n'appartient pas en titre à la Ville de Terrebonne malgré le fait qu'elle est utilisée à des fins de rue publique;

**ATTENDU QU'**il a aussi été constaté, suite à des vérifications, que plusieurs portions de rues de ce secteur soit de Verviers, de Vitré, de Dijon et place Ferdinand-Després ne sont également pas la propriété en titre de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), l'article 72 stipule qu'une municipalité devient propriétaire d'une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, et ce, dès que sont accomplies les formalités prévues à cet article sauf si une taxe a été prélevée au cours des dix (10) années précédentes;

**ATTENDU QUE** ces rues ont été ouvertes au public depuis plus de dix (10) ans tel qu'en fait foi les règlements d'emprunt (1986 à 1991) pour travaux dans ce secteur (pavage, infrastructures, etc.), la résolution (1987) et la photo aérienne de 1997;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'administration et finances a confirmé qu'aucune taxe n'a été prélevée sur l'ensemble de ces rues, et ce, depuis au moins dix (10) ans;



**ATTENDU QU'**il y a lieu pour la Ville de se prévaloir des formalités édictées en vertu dudit article 72 de la LCM, et ce, pour les lots 2 400 567 (rue de Byzance), 2 125 610 (de Vitré), 2 125 621 et 2 125 624 (de Verviers), 2 125 606 (de Dijon) et 2 125 615 (Ferdinand-Després) du cadastre du Québec afin que la Ville de Terrebonne soit déclarée propriétaire desdites rues ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-901-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

**QUE** le conseil municipal donne suite aux formalités édictées en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, pour les lots 2 400 567 (de Byzance), 2 125 610 (de Vitré), 2 125 621 et 2 125 624 (de Verviers), 2 125 606 (de Dijon) et 2 125 615 (Ferdinand-Després) du cadastre du Québec afin que la Ville de Terrebonne soit déclarée propriétaire desdites rues.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 374-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard**

**APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens**

**QUE** la résolution numéro 452-12-2017 adoptant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 soit modifiée afin d'y mentionner que la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit reportée, en raison des élections provinciales, au mardi 9 octobre 2018, à l'auditorium de l'école des Rives, sise au 400, montée Dumais, Terrebonne, secteur Lachenaie, à 19 h 30.

**QU'**un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 375-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil, lors de sa séance tenue le 11 janvier 2007, adoptait le règlement numéro 336 décrétant l'exécution des travaux de construction d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de bordures, de pavage et d'éclairage routier dans les rues Florent, Paul-Émile et une rue projetée et prévoyant un emprunt au montant de 1 703 000\$ pour en payer le coût ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du 8 août 2018 indiquant qu'il est opportun d'ajouter au bassin de taxation de l'annexe «B» du règlement numéro 336 le lot 5 901 833 du cadastre du Québec considérant que ce terrain bénéficie des travaux décrétés par ce règlement ;

***AVIS DE MOTION***

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement 336-1 modifiant le règlement 336 afin d'ajouter au bassin de taxation «B» du règlement numéro 336 le lot 5 901 833 du cadastre du Québec considérant que ce terrain bénéficie des travaux décrétés par ce règlement.

**RÉSOLUTION NO : 376-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil, lors de sa séance tenue le 28 avril 2008, adoptait le règlement numéro 385 décrétant des travaux de construction de bordure, de trottoir, la pose d'enrobé bitumineux et l'installation de l'éclairage routier dans les rues Plaisance, de Maincourt, de Miramas et de Challans et prévoyant un emprunt de 3 093 000 \$ pour en payer le coût ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du 8 août 2018 indiquant qu'il est opportun d'ajouter au bassin de taxation de l'annexe «B» du règlement numéro 385 les lots 4 206 079 et 4 206 080 du cadastre du Québec considérant que ces terrains bénéficient des travaux décrétés par ce règlement ;

***AVIS DE MOTION***

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement 385-1 modifiant le règlement 385 afin d'ajouter au bassin de taxation de l'annexe «B» du règlement numéro 385 les lots 4 206 079 et 4 206 080 du cadastre du Québec considérant que ces terrains bénéficient des travaux décrétés par ce règlement.

**RÉSOLUTION NO : 377-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil, lors de sa séance tenue le 25 mai 2009, adoptait le règlement numéro 436 décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, de piste cyclable, de plantation d'arbres et d'aménagement paysager sur les rues Rodrigue, de l'Abricotier, Aline, de l'Aubier, de l'Avocatier, Michaud et Noël et prévoyant un emprunt de 4 973 000 \$ pour en payer le coût ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du 8 août 2018 indiquant qu'il est opportun d'exclure du bassin de taxation de l'annexe «C» du règlement numéro 436 les lots 1 888 250, 1 888 251 et 1 888 324 du cadastre du Québec considérant que ces terrains ne bénéficient pas des travaux décrétés par ce règlement ;

### ***AVIS DE MOTION***

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement 436-1 modifiant le règlement 436 afin d'exclure du bassin de taxation de l'annexe «C» du règlement numéro 436 les lots 1 888 250, 1 888 251 et 1 888 324 du cadastre du Québec considérant que ces terrains ne bénéficient pas des travaux décrétés par ce règlement.

**RÉSOLUTION NO : 378-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil, lors de sa séance tenue le 28 avril 2014, adoptait le règlement numéro 598 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Maurice et une partie de la rue Oscar et prévoyant un emprunt au montant de 1 445 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du 8 août 2018 indiquant qu'il est opportun d'ajouter au bassin de taxation de l'annexe «C» du règlement numéro 598 le lot 5 636 758 du cadastre du Québec situé sur la rue Maurice, secteur Lachenaie considérant que ce lot bénéficie des travaux décrétés par ce règlement ;

### ***AVIS DE MOTION***

**La conseillère Nathalie Lepage** donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement 598-1 modifiant le règlement 598 afin d'ajouter au bassin de taxation de l'annexe «C» du règlement numéro 598 le lot 5 636 758 du cadastre du Québec situé sur la rue Maurice, secteur Lachenaie considérant que ce lot bénéficie des travaux décrétés par ce règlement .

**RÉSOLUTION NO : 379-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil, lors de sa séance tenue le 31 janvier 2011, adoptait le règlement numéro 483 (modifié par la résolution numéro 361-08-2011) décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de relocalisation de piste cyclable, de pavage, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres pour le secteur industriel du boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 9 018 000 \$ pour en payer le coût ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ce règlement afin de retirer de ses objets les travaux d'éclairage, d'aménagement paysager, de plantation d'arbres et une partie du pavage, de modifier la répartition de taxation et de réduire le montant d'emprunt ;

## **AVIS DE MOTION**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement 483-1 modifiant le règlement 483 afin de retirer de ses objets les travaux d'éclairage, d'aménagement paysager, de plantation d'arbres et une partie du pavage, de modifier la répartition de taxation et de réduire le montant d'emprunt à 6 470 500 \$.

### **RÉSOLUTION NO : 380-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a décrété, en vertu du règlement 641-2, l'acquisition par voie d'expropriation ou de gré à gré du lot 2 920 366 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 777,3 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** les procureurs de la Ville de Terrebonne, Deveau Avocats, ont préparé la Convention et acceptation d'indemnité, au montant de 178 519\$, laquelle a été dûment signée par les représentants de la Ville de Terrebonne en vertu de la résolution numéro 289-06-2018 adoptée le 18 juin 2018 par le conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir une autorisation de signature par les représentants de la Ville de Terrebonne à l'acte d'acquisition à être préparé par le bureau de notaires Dagenais & Associés;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-900-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'acquisition du lot 2 920 366 du cadastre du Québec, et tout document nécessaire pour donner plein effet au transfert de la propriété de M. François Deguire en faveur de la Ville de Terrebonne, à être préparé par le bureau de notaires Dagenais & Associés.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 381-08-2018**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 20 734 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
547	392 900 \$
923	230 300 \$
184	104 600 \$
499	106 419 \$
279	146 600 \$
554	255 600 \$
536	1 001 300 \$
283	47 400 \$
395	300 000 \$
285	82 700 \$
295	192 600 \$
538	284 000 \$
296	78 900 \$
541	545 100 \$
297	49 400 \$
595	1 000 000 \$
298	54 300 \$
582	1 100 000 \$
591	760 000 \$
302	40 900 \$
641	5 338 485 \$
358	296 600 \$
555	50 841 \$
473	110 000 \$
540	250 000 \$
642	2 500 202 \$
549	216 000 \$
619	600 000 \$
673	1 309 556 \$
569	218 000 \$
648	2 700 196 \$
673	206 729 \$
673	148 372 \$
382	16 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 547, 499, 536, 395, 538, 541, 595, 582, 591, 641, 473, 540, 549, 569, 648, 382, 358, 555, 642, 619 et 673, la Ville de Terrebonne souhaite émettre des obligations pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

**Caisse Desjardins de Terrebonne**  
801, boulevard des Seigneurs  
Terrebonne (Québec)  
J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 20 734 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 547, 499, 554, 536, 395, 538, 541, 595, 582, 591, 641, 473, 540, 549, 569, 648, 382, 923, 184, 279, 283, 285, 295, 296, 297, 298, 302, 358, 555, 642, 619 et 673, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 78 - 14 594 000 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 5 septembre 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 547, 499, 536, 395, 538, 541, 595, 582, 591, 641, 473, 540, 549, 569, 648 et 382, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**dix (10) ans** (à compter du 5 septembre 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 536, 395, 538, 541, 595, 582, 591, 641, 473, 540, 549, 569, 648 et 382, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 79 - 6 140 000,00 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 5 septembre 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 358, 555, 642, 619 et 673, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**QUE** les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7, article 17).

**QUE** les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 382-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Simon Paquin

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2018-908-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de l'administration et finances à exclure de l'application de l'article 21 du règlement numéro 700 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Terrebonne, les comptes municipaux, paramunicipaux, ou organismes faisant partie du périmètre comptable et autres organismes à qui la Ville verse des subventions.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 383-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Simon Paquin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2018-909-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le virement de crédits pour un montant de 491 538 \$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro:

1-02-1-6-0-00-995	ressources humaines	dommages-intérêts inflation	491 539 \$
-------------------	---------------------	--------------------------------	------------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-1-1-5-00-111	communications	salaire régulier	10 593 \$
1-02-1-1-5-00-112	communications	salaire surnuméraire	1 470 \$
1-02-1-1-5-00-121	communications	heures supplémentaires	11 \$
1-02-1-1-5-00-195	communications	congés de maladie	454 \$
1-02-1-2-0-00-111	cour municipale	salaire régulier	15 481 \$
1-02-1-2-0-00-121	cour municipale	heures supplémentaires	260 \$
1-02-1-2-0-00-195	cour municipale	congés de maladie	870 \$
1-02-1-3-0-00-111	direction générale	salaire régulier	5 427 \$
1-02-1-3-0-00-112	direction générale	salaire surnuméraire	661 \$
1-02-1-3-0-00-121	direction générale	heures supplémentaires	4 \$
1-02-1-3-0-00-195	direction générale	congés de maladie	163 \$
1-02-1-3-2-00-111	technologie de l'information	salaire régulier	30 033 \$
1-02-1-3-2-00-112	technologie de l'information	salaire surnuméraire	358 \$
1-02-1-3-2-00-121	technologie de l'information	heures supplémentaires	3 123 \$
1-02-1-3-2-00-195	technologie de l'information	congés de maladie	1 914 \$
1-02-1-3-4-00-111	services financiers	salaire régulier	58 164 \$
1-02-1-3-4-00-112	services financiers	salaire surnuméraire	6 331 \$
1-02-1-3-4-00-121	services financiers	heures supplémentaires	1 295 \$
1-02-1-3-4-00-195	services financiers	congés de maladie	3 278 \$
1-02-1-3-4-10-111	bureau de retraite	salaire régulier	1 238 \$
1-02-1-3-4-10-195	bureau de retraite	congés de maladie	192 \$
1-02-1-4-0-00-111	greffe	salaire régulier	22 028 \$
1-02-1-4-0-00-112	greffe	salaire surnuméraire	364 \$
1-02-1-4-0-00-121	greffe	heures supplémentaires	423 \$
1-02-1-4-0-00-194	greffe	féries non utilisés	5 \$
1-02-1-4-0-00-195	greffe	congés de maladie	1 363 \$
1-02-1-4-0-00-419	greffe	recensement- élection	60 \$
1-02-1-5-0-00-111	évaluation	salaire régulier	4 601 \$
1-02-1-5-0-00-121	évaluation	heures supplémentaires	133 \$
1-02-1-5-0-00-195	évaluation	congés de maladie	252 \$
1-02-1-6-0-00-111	ressources humaines	salaire régulier	20 847 \$
1-02-1-6-0-00-112	ressources humaines	salaire surnuméraire	2 895 \$
1-02-1-6-0-00-121	ressources humaines	heures supplémentaires	48 \$
1-02-1-6-0-00-195	ressources humaines	congés de maladie	1 319 \$
1-02-2-2-0-00-111	incendie	salaire régulier	4 614 \$
1-02-2-2-0-00-112	incendie	salaire surnuméraire	875 \$
1-02-2-2-0-00-121	incendie	heures supplémentaires	7 \$
1-02-2-2-0-00-195	incendie	congés de maladie	186 \$
1-02-2-2-1-00-111	incendie	salaire régulier	10 081 \$



1-02-2-2-1-00-121	incendie	heures supplémentaires	22 \$
1-02-2-2-1-00-195	incendie	congés de maladie	461 \$
1-02-6-1-1-00-111	urbanisme durable	salaire régulier	42 328 \$
1-02-6-1-1-00-112	urbanisme durable	salaire surnuméraire	7 066 \$
1-02-6-1-1-00-121	urbanisme durable	heures supplémentaires	871 \$
1-02-6-1-1-00-195	urbanisme durable	congés de maladie	2 491 \$
1-02-6-1-5-00-111	génie et projets spéciaux	salaire régulier	19 795 \$
1-02-6-1-5-00-112	génie et projets spéciaux	salaire surnuméraire	1 750 \$
1-02-6-1-5-00-121	génie et projets spéciaux	heures supplémentaires	931 \$
1-02-6-1-5-00-195	génie et projets spéciaux	congés de maladie	1 137 \$
1-02-6-1-8-00-111	environnement	salaire régulier	3 017 \$
1-02-6-1-8-00-112	environnement	salaire surnuméraire	2 467 \$
1-02-6-1-8-00-195	environnement	congés de maladie	143 \$
1-02-6-2-0-00-111	urbanisme durable	salaire régulier	0 \$
1-02-6-2-0-00-121	urbanisme durable	heures supplémentaires	0 \$
1-02-7-1-0-00-111	loisirs et vie communautaire	salaire régulier	21 400 \$
1-02-7-1-0-00-112	loisirs et vie communautaire	salaire surnuméraire	2 577 \$
1-02-7-1-0-00-121	loisirs et vie communautaire	heures supplémentaires	823 \$
1-02-7-1-0-00-195	loisirs et vie communautaire	congés de maladie	1 333 \$
1-02-7-1-5-00-111	loisirs et vie communautaire	salaire régulier	2 876 \$
1-02-7-1-5-00-112	loisirs et vie communautaire	salaire surnuméraire	452 \$
1-02-7-1-5-00-121	loisirs et vie communautaire	heures supplémentaires	74 \$
1-02-7-1-5-00-195	loisirs et vie communautaire	congés de maladie	188 \$
1-02-7-7-1-00-111	loisirs et vie communautaire	salaire régulier	85 110 \$
1-02-7-7-1-00-112	loisirs et vie communautaire	salaire surnuméraire	6 556 \$
1-02-7-7-1-00-121	loisirs et vie communautaire	heures supplémentaires	1 927 \$
1-02-7-7-1-00-194	loisirs et vie communautaire	fériés non utilisés	436 \$
1-02-7-7-1-00-195	loisirs et vie communautaire	congés de maladie	4 385 \$
1-02-9-6-0-00-111	entretien du territoire 4	salaire régulier	57 777 \$
1-02-9-6-0-00-112	entretien du territoire 4	salaire surnuméraire	6 131 \$
1-02-9-6-0-00-121	entretien du territoire 4	heures supplémentaires	2 626 \$
1-02-9-6-0-00-195	entretien du territoire 4	congés de maladie	2 963 \$

## ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 384-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Simon Paquin

Suivant la recommandation CE-2018-910-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer selon les tableaux suivants :

ÉMISSION DU 5 SEPTEMBRE 2018

Règlement d'emprunt no : 277	Solde disponible : 314 118,88 \$
---------------------------------	-------------------------------------

ÉMISSION DU 29 NOVEMBRE 2018

Règlement d'emprunt no : 499	Solde disponible : 25 280,76 \$
---------------------------------	------------------------------------

Règlement d'emprunt no : 555	Solde disponible : 4 358,71 \$
---------------------------------	-----------------------------------

**QU'**à cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0294 émis par l'assistante-trésorière soit joint à la présente.

**QUE** copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 385-08-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de démolition et de construction d'un chalet de service au parc Saint-Sacrement (SA18-9045) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 juin 2018 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juillet 2018 ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Hébert Zurita Danis Smith architectes	13,62	105 489,56 \$ t.t.c.
TLA architectes inc.	12,53	114 687,56 \$ t.t.c.
Éric Painchaud architecte et associés inc.	11,73	119 574,00 \$ t.t.c.
Viau Bastien Gosselin Architectes inc.	9,06	171 272,51 \$ t.t.c.
Nadeau Nadeau Blondin architectes inc.	7,85	191 950,76 \$ t.t.c.
Architectes Labonté Marcil	--	--
Bellemare & Gilbert architectes inc.	--	--

**ATTENDU QUE** les firmes Architectes Labonté Marcil et Bellemare & Gilbert architectes inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 129 346,88 \$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 31 juillet 2018 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Hébert Zurita Danis Smith architectes;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-936-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Robert Morin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **HÉBERT ZURITA DANIS SMITH ARCHITECTES** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de démolition et de construction d'un chalet de service au parc Saint-Sacrement, pour un montant de 91 750 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 705.

**QU'**à cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0305 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 386-08-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, lors de sa séance ordinaire du 12 juin 2017, le règlement parapluie numéro 687 décrétant des travaux de stabilisation de talus de sites à risques et un emprunt au montant de 7 155 950 \$, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (AM 289486) le 22 août 2017;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser les dépenses dudit règlement conformément à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-938-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil décrète ce qui suit :

L'article 1 du règlement numéro 687, modifié par les résolutions numéros **372-10-2017** et **61-02 2018**, est de nouveau modifié pour y ajouter l'objet numéro 7 pour se lire comme suit :



**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 août 2018 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-941-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 17 juillet 2018, pour les travaux d'aménagement paysager sur la rue René-Lecavalier dans Urbanova, le tout pour un montant de 497 699\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 530.

**QU'**à cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0308 émis par la trésorière est joint à la présente.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 388-08-2018**

**ATTENDU QUE** la Patrouille environnementale a été créée en 2005 afin d'accroître les activités de sensibilisation en matière d'environnement auprès de la population terrebonnienne;

**ATTENDU QUE** le mandat de la Patrouille environnementale consiste à sensibiliser les citoyens de la ville aux saines habitudes à adopter pour favoriser un développement durable;

**ATTENDU QUE** la Patrouille environnementale rejoint près de 10 000 citoyens annuellement par sa présence dans les événements publics, en animant des ateliers dans les écoles primaires et secondaires, en tenant des conférences auprès des citoyens, en patrouillant à vélo le territoire de la ville, etc. ;

**ATTENDU QUE** la gestion de la Patrouille environnementale était prise en charge par le Groupe plein air Terrebonne jusqu'en décembre 2017;

**ATTENDU QUE** la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-158-DEC mandatant l'administration municipale pour la création d'un organisme environnemental, répondant notamment à l'objectif 1.1 du Plan Vert 2011-2016, afin que la Ville puisse lui déléguer certaines actions et responsabilités à caractère environnemental;

**ATTENDU QUE** la résolution CE-2017-158-DEC soulignait le transfert de la gestion de la Patrouille environnementale vers l'organisme environnemental VERTerrebonne dès sa création;

**ATTENDU QU'**une consultation publique et un sondage auprès des citoyens se sont tenus au printemps 2017 relativement à la mission et aux objectifs de l'organisme à être créé;

**ATTENDU QUE** l'organisme VERTerrebonne a obtenu ses lettres patentes le 5 octobre 2017;

**ATTENDU QUE** le financement de la Patrouille environnementale provient de diverses sources dont la Ville de Terrebonne à raison de 70 000\$, Tricentris via son programme d'amélioration de la performance (0.50\$/citoyen) montant versé directement à la Ville de Terrebonne qui procède ensuite au versement à VERTerrebonne, le gouvernement fédéral via son programme d'Emploi été Canada pour un montant de 14 821\$ et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) à raison de 7 800\$, montant versé directement à la Ville de Terrebonne qui procède ensuite au versement à VERTerrebonne;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a déjà versé en 2018 à VERTerrebonne la somme de 77 000\$ (9 500\$ en février CA138318, 9 500\$ en mars CA139175 et 58 000 \$ en juin 2018 CA139965) pour permettre à l'organisme de poursuivre ses activités sur une base annuelle et permettre la coordination du projet de la Patrouille environnementale;

**ATTENDU** la volonté municipale de poursuivre les activités de la Patrouille environnementale;

**ATTENDU QUE** VERTerrebonne nécessite des fonds pour payer les salaires et autres dépenses de la Patrouille environnementale;

**ATTENDU QUE** VERTerrebonne est en fonction depuis janvier 2018 et emploie actuellement une coordonnatrice qui se charge des tâches administratives ainsi qu'une chargée de projet qui se charge quant à elle de diverses tâches liées, notamment à la sensibilisation des citoyens;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de l'IGOPP ayant une incidence sur la gouvernance et le lien municipal avec les organismes mandataires, dont VERTerrebonne;

**ATTENDU** les recommandations de l'IGOPP à l'égard de VERTerrebonne :

- Adopter dans les meilleurs délais un plan de travail dans le but de structurer progressivement sa gouvernance (recommandation 26);
- Adopter dans les meilleurs délais un premier plan de développement dans lequel l'organisme énoncera ses orientations et les valeurs avec lesquelles il entend se gouverner et rendre des comptes de son mandat (recommandation 27)

**ATTENDU QUE** plusieurs étapes devront être réalisées simultanément au cours des prochains mois afin d'opérationnaliser les objets de VERTerrebonne sans interruption des activités de la *Patrouille qui se font de façon annuelle depuis 2013:*

- Révision des règlements généraux via les recommandations de l'IGOPP (juillet 2018);
- Clarification du mandat août 2018;
- Rédaction d'un protocole entre la Ville et VERTerrebonne (août/septembre 2018);

- Validation du protocole par la Direction du greffe et affaires juridiques (septembre 2018);
- Organisation de l'assemblée de fondation (octobre 2018);
- Nomination des administrateurs (octobre 2018);
- Approbation du protocole par le conseil municipal (octobre 2018);
- Élaboration d'un plan de travail dans le but de structurer sa gouvernance;
- Élaboration d'un plan de développement.

**ATTENDU QUE** le protocole d'entente entre VERTerrebonne et la Ville de Terrebonne permettra de préciser le mandat confié à l'organisme, la nature de l'utilisation de la contribution financière municipale et les mesures de reddition de compte tel que recommandé par l'IGOPP;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-963-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

**QUE** le conseil autorise le versement de la somme de 27 000 \$ à l'organisme VERTerrebonne, montant correspondant au résiduel à verser par la Direction de l'environnement pour l'opération de la Patrouille environnementale pour l'année 2018.

**QU'**à cet effet, le certificat de disponibilité de crédits 2018-0303 émis par la trésorière est joint à la présente.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 389-08-2018**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 mai et du 14 juin 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution ;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 18 juillet 2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2018-00180 / 100, montée des Pionniers / Michel Brisson / lots 1 946 514 et 1 946 513**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre le projet d'affichage :

- l'augmentation de la superficie maximale d'affichage sur le bâtiment d'une station-service à 5,4 mètres carrés alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 3 mètres carrés;
- l'augmentation du nombre d'enseignes autorisées sur un bâtiment d'une station-service à 2 alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum d'une seule enseigne.

**2. 2018-00320 / 1611, rue de Bruyères / Mélissa Lacoursière / lot 1 887 491**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'aménagement d'un second logement (bachelor), la réduction de la superficie de plancher à 100 mètres carrés alors que l'article 378 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 160 mètres carrés.

**3. 2018-00288 / 2355, chemin Comtois / Marie-Pier Arbour / lot 3 440 293**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé) :

- Une superficie de 111,5 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- une hauteur à mi-pignon de 5,64 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 4,5 mètres;
- une hauteur totale du garage supérieure à celle du bâtiment principal alors que l'article 114 ne le permet pas;
- une hauteur de la porte de garage de 3,66 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 3 mètres,

dans le but de permettre la transformation du garage isolé existant en remise :

- Une superficie de 29,6 mètres carrés alors que l'article 125 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 19 mètres carrés.

**4. 2018-00275 / 6601, boulevard Laurier / Daniel Baumgarten / lot 1 887 080**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but d'aménager un logement supplémentaire (bachelor), la présence d'une entrée mitoyenne alors que l'article 380 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que l'entrée doit être indépendante.



**5. 2018-00322 / 1044, rue Viger / TLA Architectes / lot 2 915 190**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but d'une transformation industrielle :

- La réduction de l'aire d'isolement autour de l'agrandissement à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement végétalisée de 2 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du lot sur les lignes latérales dans l'axe de l'agrandissement à 0 mètre alors que l'article 223 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement végétalisée minimale de un mètres;
- la soustraction de paver une partie de l'allée d'accès qui mène à une aire de stationnement alors que l'article 282.1 du règlement de zonage numéro 1001 exige que soit recouverte d'asphalte, de béton, de pavé, de grilles alvéolaires, de dalles de béton alvéolaires, d'asphalte poreux, de béton poreux ou de pavé de béton perméable toute aire de stationnement et toute allée d'accès y menant, et ce, conditionnellement à la bonification de l'aménagement paysager du site.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 390-08-2018**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 juin et du 12 juillet 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 14 juin et du 12 juillet 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 20 :

- 1. 2018-00221    Projet d'agrandissement et de rénovation  
d'un immeuble à vocation industrielle  
1044, rue Viger / lot 2 915 190  
TLA Architectes**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par TLA Architectes et le plan d'implantation réalisé par M. Jean-François Dufour, le tout identifié « Annexe 2018-00221 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 23 000\$;
  - b) Pour l'aménagement paysager : un montant qui représente la totalité de la valeur des travaux.
2. Que l'aire d'isolement existante du côté de l'aire de stationnement soit prolongée jusqu'à la dernière case de stationnement et qu'elle soit plantée de trois (3) arbres à grand déploiement suivant l'alignement des arbres existants.

**QU'**un aménagement paysager soit réalisé afin que les pourtours de l'aire de stationnement et les limites de propriété soient parés d'aires d'isolement paysagées et que l'aire de stationnement soit dissimulée par la présence de bandes paysagères d'une hauteur minimale de 1,5 mètre le long de la ligne de rue.

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'entreprise « Faguy » selon le plan réalisé par industries D2i Numériques, le tout identifié « Annexe 2018-00221 ».

**2. 2018-00364      **Projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle**  
**2325, boulevard des Entreprises / lot 2 921 882**  
**Denis Boileau****

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Gaétan Dallaire et le plan d'implantation réalisé par Audet Arpenteur-Géomètre, le tout identifié « Annexe # 2018-00364 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 75 000 \$;
  - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 2 500 \$.
2. Au respect de l'aire d'isolement de 2 mètres autour du bâtiment ou au respect des dispositions normatives applicables à une aire d'isolement du règlement de zonage en vigueur lors de l'émission du permis de construction.

3. **2018-00328** **Projet d'affichage de type commercial**  
**« PMC Automatisation »**  
**3160, boulevard des Entreprises / lots**  
**2 124 726 et 2 400 691 / Précision Motion &**  
**Contrôle inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage (sur panneau d'aluminium) pour le commerce «PMC Automatisation » selon le plan réalisé par Enseignes Barbo, le tout identifié « Annexe # 2018-00328 ».

4. **2018-00339** **Projet de construction accessoire de type**  
**résidentiel (écran intimité)**  
**1679, rue Léo-Delorme / lot 2 914 179**  
**Lise Bibeau**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (écran intimité) selon le plan réalisé par Mme Lise Bibeau, le tout identifié « Annexe # 2018-00339 ».

5. **2018-00348** **Projet d'agrandissement d'une habitation**  
**Uniplex**  
**604, avenue de la Pommeraie /**  
**lot 3 315 844**  
**Normand Vozza**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement d'une habitation de type uniplex avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Pascal Vallé et le plan d'implantation réalisé par Labre et Associés, le tout identifié « Annexe #2018-00348».

6. **2018-00326** **Projet d'affichage de type commercial**  
**« Montpak »**  
**1591, chemin Sainte-Claire / lots 1 888 982**  
**et 1 888 983**  
**Enseigne Barbo**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'entreprise « Montpak International » selon le plan réalisé par Enseignes Barbo, le tout identifié « Annexe # 2018-00326 ».

7. **2018-00353** **Projet de modification de l'écran intimité**  
**de type résidentiel**  
**Rang Saint-François / lots 5 915 036,**  
**6 188 813 à 6 188 860**  
**Groupe L'Héritage inc**

**CONSIDÉRANT** que la condition de la résolution du conseil municipal #097-03-2017 visant la demande de PIIA 2017-00067 abroge la condition concernant l'écran acoustique de la résolution du conseil municipal #508-11-2016 afin de la remplacer par la condition d'implanter un écran acoustique en saule séché d'une hauteur minimale de 2 mètres sur une butte de 1 mètre, et qu'il soit installé le long de la limite arrière du terrain adjacent à la zone industrielle;

**CONSIDÉRANT** que la demande vient à l'encontre de la condition de la résolution du conseil municipal #097-03-2017 demandant l'implantation d'un écran en saule séché d'une hauteur minimale de 2 mètres sur une butte de 1 mètre;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne répond que partiellement au critère d'assurer un espace de transition entre les fonctions industrielles et résidentielles du secteur prévu au règlement sur les PIIA numéro 1005;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA, soit le projet d'aménagement paysager résidentiel selon le plan réalisé par BSA Groupe Conseil en date de mai 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00353 ».

- 8. 2017-00384** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**  
**665, rue Saint-François-Xavier /**  
**lot 2 441 938**  
**Marc Charbonneau**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Roch Charbonneau, le tout identifié « Annexe # 2017-00384 », et ce, à la condition suivante :

1. Le revêtement des murs extérieurs soit d'une seule essence de bois.

- 9. 2018-00357** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**  
**511, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 4 388 817**  
**Emmanuel Lavigne**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Nelson Perron, le tout identifié « Annexe # 2018-00357 ».

- 10. 2018-00337** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**  
**215, rue Saint-Joseph / lot 2 441 931**  
**Jean Cerretti**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Jean Cerretti en date du 13 juin 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00337 ».

- 11. 2018-00340** **Projet d'agrandissement de l'immeuble de type résidentiel**  
**248, rue Saint-Louis / lot 2 439 119**  
**Melysa Normand**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Dominick Dionne, le tout identifié « Annexe # 2018-00340 », et ce, à la condition suivante :

1. Que le parement de la façade principale du bâtiment soit constitué d'un revêtement de clin autre que du vinyle.

- 12. 2018-00338    Projet d'affichage de type résidentiel « Les condos place Saint-Pierre »  
300, rue Saint-Pierre / lots 2 443 516 à  
2 443 520, 2 443 528  
Syndicat des Condos de place Saint-Pierre**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage résidentiel selon le plan réalisé par Enseignes Décor Design ainsi que le projet de clôture, le tout identifié « Annexe # 2018-00338 ».

- 13. 2018-00383    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial  
663, rue Saint-Pierre / lot 2 441 917  
Immeubles Lemieux inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par Mme Melinda Hart en date du 30 mai 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00383 ».

- 14. 2018-00376    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type institutionnel  
539, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 055  
Commission Scolaire des Affluents**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager institutionnel selon le plan réalisé par M. Michel Cléroux, le tout identifié « Annexe # 2018-00376 ».

- 15. 2018-00359    Projet d'affichage de type commercial « 3 Amigos »  
1007, boulevard des Seigneurs /  
lot 2 442 606  
Pierre Saaoud**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « 3 Amigos » selon le plan réalisé par CDL Image, le tout identifié « Annexe # 2018-00359 », et ce, à la condition suivante :

1. Que les lettres « channel » de l'enseigne « 3 Amigos » de la façade principale soient éclairées par rétrodiffusion.

- 16. 2018-00345    Projet d'affichage de type commercial  
« Provi-Soir »  
1268, boulevard des Seigneurs /  
lot 2 438 374  
Enseignes Auvatech**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Provi-Soir » selon le plan réalisé par Enseignes Auvatech, le tout identifié « Annexe # 2018-00345 ».

- 17. 2018-00330    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale isolée avec garage  
Côte de Terrebonne / lot 5 704 277  
Elie Zahlan**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par PlaniPlan et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00330 ».

- 18. 2018-00334    Projet de rénovation extérieure de  
l'immeuble de type résidentiel  
3380, côte de Terrebonne / lot 2 124 696  
Natalia Parraneze**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Natalia Parraneze, le tout identifié « Annexe # 2018-00334 ».

- 19. 2018-00374    Projet d'aménagement paysager d'un  
immeuble de type résidentiel  
720, rue Théberge / lot 2 440 515  
Serge David**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager résidentiel selon le devis réalisé par M. Serge David, le tout identifié « Annexe # 2018-00374 ».

- 20. 2018-00331    Projet d'affichage de type commercial  
« Karaté Sportif »  
1224, rue Yves-Blais /  
lots 3 419 739 et 3 419 740  
Solution Néon**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Karaté Sportif » selon le plan réalisé par Solution Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00331 ».

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       391-08-2018**

**ATTENDU** la demande relative à une extension d'usage dérogatoire protégé par droits acquis pour l'immeuble portant le numéro de lot 2 920 787 situé au 220, côte de Terrebonne;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2018;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 18 juillet 2018 dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville et affiché sur l'immeuble le 19 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** les personnes désirant s'exprimer ont été entendues;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 18 juillet 2018, autorise pour l'immeuble situé au 220, côte de Terrebonne, portant le numéro de lot 2 920 787 du cadastre du Québec, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à savoir un commerce de paysagement et de déneigement « commercial classe J, code d'usage 6344 », tel que présenté au plan préparé par DKA architectes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 392-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 393-08-2018**

**ATTENDU QUE** la demande datée du 30 octobre 2017 et déposée par Me Catherine Fafard pour le compte de 9047-6730 Québec inc. (Robert et Gilles Demers inc.), vise l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**ATTENDU QUE** la demande traite l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le réaménagement d'une superficie de 29,7 hectares sur le lot 3 174 555 du cadastre du Québec, ayant front sur le chemin du Curé-Barrette, et nécessitant la coupe dans un bois et corridor forestier d'intérêt, consistant :

- à enlever 30 centimètres de sol de surface;
- à enlever du sable inerte pour rapprocher les racines des plans de l'eau du sous-sol;
- à l'aménagement d'un corridor boisé de 65 mètres de large;
- à l'harmonisation des niveaux de fond de la zone à réaménager avec la topographie de la zone cultivée;
- à l'aménagement d'un bassin de sédimentation;
- à l'utilisation du chemin d'accès existant sur une longueur de 290 mètres ;

**ATTENDU QUE** la demande vise un renouvellement de demande déjà approuvée à la CPTAQ (401536) et valide jusqu'au 19 février 2019;

**ATTENDU QUE** la demande de réaménagement requiert le déboisement d'une superficie de 12,4 hectares qui sera reboisée et d'une superficie de 10,6 hectares qui sera remise en culture;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au règlement de zonage 1001 de la Ville de Terrebonne, car l'article 354.1 permet la coupe d'arbres nécessaire pour la réalisation d'un aménagement en vertu de l'article 420.1 du règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au règlement de zonage 1001 de la Ville de Terrebonne, car l'article 420.1 permet que le déboisement du couvert forestier pour la mise en culture du sol puisse être autorisé si la CPTAQ a déjà procédé à l'autorisation du projet avant le 17 novembre 2014; dans ce cas, l'abattage est limité à la superficie autorisée par la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

**ATTENDU QUE** le réaménagement du lot 3 174 555 du cadastre du Québec permettrait d'accroître son potentiel agricole par le rapprochement de la surface du sol cultivable de l'eau du sous-sol sur une superficie d'environ 25,6 hectares;

**ATTENDU QUE** le réaménagement du lot 3 174 555 du cadastre du Québec en reboisant certaines zones permettrait d'améliorer le potentiel agricole du site en protégeant 8,1 hectares de terre souffrant de graves contraintes de susceptibilité à l'érosion hydrique et de topographie accidentée;

**ATTENDU QU'**il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants étant donné que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le réaménagement du plateau sableux vise principalement la remise en culture;

**ATTENDU QU'**il n'est pas anticipé que l'autorisation demandée ajoute des contraintes et des effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;

**ATTENDU QUE** le sable doit être enlevé là où il se trouve et là où il constitue des contraintes pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** des mesures de mitigation qui prévoient une bande boisée de 30 mètres et des zones de transition avec des pentes de 10 % reboisées, permettent d'intégrer le projet dans son milieu et d'atténuer les impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;



**ATTENDU QUE** la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Ville est assurée puisque le réaménagement du plateau sableux permet de conserver le sol arabe et de donner un meilleur accès des plantes à l'eau du sol;

**ATTENDU QUE** le réaménagement augmente les superficies en culture de bon potentiel pour la Ferme Caribou enr.;

**ATTENDU QUE** les zones qui seront cultivées après le réaménagement du plateau sableux seront constituées de parcelles uniformes favorisant de bons rendements ce qui permet d'accroître la productivité de la ferme qui les cultivera;

**ATTENDU QUE** le plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins prévoit comme action de «favoriser l'utilisation des terres en friche et des petits lots pouvant être remembrés pour y promouvoir les productions complémentaires et/ou biologiques» (action 1.9);

**ATTENDU QUE** le plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins prévoit comme action de développer et commercialiser des cultures à haute valeur ajoutée s'intégrant facilement dans les opérations culturales traditionnelles des entreprises agricoles existantes (autant maraîchères que cultures commerciales) (action 1.8) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-871-REC du comité exécutif du 11 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande datée du 30 octobre 2017 et déposée par Me Catherine Fafard auprès de la Commission de la protection agricole, à l'effet que soit approuvée la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ sur le lot 3 174 555 du cadastre du Québec en vue du réaménagement d'une superficie de 29,7 hectares.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 394-08-2018**

**ATTENDU QUE** la demande datée du 5 juin 2018 et déposée par Ressource Environnement inc. pour le compte des propriétaires Les Fermes Belvache inc., propriétaire du lot 1 890 238, et la société 3093 4459 Québec inc. (Sablière Jean Villeneuve), propriétaire des lots 1 890 237, 1 890 269 et 1 890 270, vise l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**ATTENDU QUE** la demande traite l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le réaménagement d'une superficie de 15,85 hectares sur les lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec ayant front sur le chemin du Curé-Barrette, aucune coupe d'arbres n'est prévue et consiste :

- à enlever 4 mètres de sable inerte pour rapprocher les racines des plans de l'eau du sous-sol;
- à décompacter le sol d'horizons inférieurs;
- le régalinge du sol de surface et le nivellement;
- la remise en culture du plancher d'exploitation (culture de soya) ;

**ATTENDU QUE** la demande de réaménagement ne requiert pas de déboisement sur les lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au règlement de zonage 1001 de la Ville de Terrebonne, article 420.1. car dans la zone visée, les activités d'extraction seront réalisées à des fins de remise en culture;

**ATTENDU QUE** la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

**ATTENDU QUE** le réaménagement des lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec permettrait d'accroître leur potentiel agricole par le rapprochement de la surface du sol cultivable de l'eau du sous-sol sur une superficie d'environ 15,85 hectares;

**ATTENDU QUE** le potentiel acéricole est inexistant sur les lots visés et que le potentiel acéricole sur les lots voisins n'est pas propice à la production de sirop d'érable;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole des lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec est limité (classes 4-7 FW et 3-3 FW qui présentent des problèmes de fertilités et de surabondance d'eau);

**ATTENDU QU'**il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants étant donné que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le réaménagement du plateau sableux vise la remise en culture;

**ATTENDU QU'**il n'est pas anticipé que l'autorisation demandée ajoute des contraintes et des effets résultants de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;

**ATTENDU QUE** le sable doit être enlevé là où il se trouve et là où il constitue des contraintes pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Ville est assurée puisque le réaménagement du plateau sableux permet de conserver le sol par la sauvegarde des sols arables (et leur réutilisation) et de donner un meilleur accès des plantes à l'eau du sol;

**ATTENDU QUE** les zones qui seront cultivées après le réaménagement du plateau sableux permettront d'augmenter les superficies de bon potentiel agricole sur les lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** le projet a un impact positif sur le développement économique régional;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins. Plus spécifiquement, le plan d'action du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins prévoit comme action de développer et commercialiser des cultures à haute valeur ajoutée s'intégrant facilement dans les opérations culturelles traditionnelles des entreprises agricoles existantes (autant maraîchères que cultures commerciales) (action 1.8) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-872-REC du comité exécutif du 11 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande datée du 5 juin 2018 et déposée par Ressource Environnement inc. auprès de la Commission de la protection agricole à l'effet que soit approuvée la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ sur les lots 1 890 237, 1 890 238, 1 890 269 et 1 890 270 du cadastre du Québec en vue du réaménagement d'une superficie de 15,85 hectares pour une remise en culture.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 395-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » (logements au sous-sol d'une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre, soit adopté sous le numéro 1001-284.

Le projet de règlement a déjà été déposé et présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 396-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Éric Fortin

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil), soit adopté sous le numéro 1001-285.

Le projet de règlement a déjà été déposé et présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 4 juin 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 397-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge latérale applicable aux fermettes, soit adopté sous le numéro 1001-287.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 juin 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 398-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Éric Fortin

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs, soit adopté sous le numéro 1001-288.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 juin 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 399-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001-288 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16, soit adopté sous le numéro 1001-288-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 juin 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 400-08-2018**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-292 lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018;

**ATTENDU** la tenue de la séance de consultation publique le 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-292 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 401-08-2018**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-289 lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018;

**ATTENDU** la tenue de la séance de consultation publique le 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-289 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (rue Saint-Pierre).

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 402-08-2018**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018;

**ATTENDU** la tenue de la séance de consultation publique le 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H ».

### **ADOPTÉ**

Les conseillers Nathalie Ricard et Robert Morin déclarent leur intérêt sur la résolution suivante et s'abstiennent de voter.

**RÉSOLUTION NO : 403-08-2018**

**ATTENDU** la correspondance de la Commission scolaire des Affluents, datée du mois d'avril 2012, mentionnant le fait que le secteur « est » de Terrebonne connaît depuis plusieurs années une croissance démographique importante et que les écoles de ce secteur, l'école l'Arc-en-ciel et l'école Jean-De La Fontaine, ont atteint leur pleine capacité;

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 522-11-2014, du 10 novembre 2014, autorisant l'acquisition d'un lot situé au nord du Ruisseau de feu et à l'est de la montée des Pionniers, dont une partie a été acquise à sa valeur marchande et est destinée à l'érection d'une école;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne, pour la construction d'une nouvelle école sur le lot 5 906 929 du cadastre du Québec, a convenu avec la Commission scolaire des Affluents de lui céder un terrain à titre gratuit, conformément à l'article 29.1.1 ° de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** la résolution CC16-0027, datée du 22 mars 2016, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Affluents autorisant la conclusion, entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire des Affluents, d'une promesse de cession de terrain en faveur de la commission scolaire pour la construction d'une école;

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 477-12-2017, du 11 décembre 2017, autorisant la cession du lot 5 906 929 à la Commission scolaire des Affluents pour la construction de l'école primaire les Pionniers, phase 1;

**ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement a été autorisé par le conseil municipal lors de la séance du 8 mai 2017 par la résolution 198-05-2017;

**ATTENDU QUE** la Ville doit céder incessamment à la CSA le lot projeté 6 227 103 pour l'agrandissement de l'école des Pionniers (phase 2) d'une superficie de 708,8 m<sup>2</sup> tel que démontré sur le projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier, dossier 25870, minute 25650;

**ATTENDU** la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-414-DEC, du 18 avril 2018, autorisant la Commission scolaire des Affluents à déposer une demande de permis de construction pour la construction de la phase 2 dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2018;

**ATTENDU** le rapport de l'évaluation environnementale de site, phases 1 et 2, transmis par la Commission scolaire des Affluents à la Ville de Terrebonne et réalisé par la firme Solmatech inc., en octobre 2017 (rapport E2264-17) spécifiant que le sol respecte le critère applicable pour une construction à vocation institutionnelle;

**ATTENDU** la mise à jour du rapport d'évaluation de la valeur marchande réalisé par la firme PCG Carmon en date du 17 novembre 2017 (17-04980) estimant la valeur du lot 6 227 103 d'une superficie de 708,8 m<sup>2</sup> à 156 \$ du mètre carré;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-949-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**QUE** le conseil municipal accepte la promesse de cession pour l'agrandissement de l'école des Pionniers (phase 2).

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de cession pour l'agrandissement (phase 2) de l'école des Pionniers, dans le secteur Lachenaie, Terrebonne, et tout autre document afin de donner suite au transfert de propriété.

**QUE** copie de la promesse de cession signée par la Commission scolaire des Affluents, le 4 juillet 2018, est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier, dossier 25870, minute 25650.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 404-08-2018**

**ATTENDU** les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la participation publique qui vise à favoriser la diffusion de l'information, la consultation et la participation active des citoyens au processus décisionnel en matière d'aménagement et d'urbanisme;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Paquin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la Direction de l'urbanisme durable afin d'entreprendre une architecture réglementaire en relation avec les attentes de l'ensemble des citoyens de Terrebonne et plus précisément du Vieux-Terrebonne afin de faire rayonner celui-ci. L'architecture réglementaire devra s'inspirer du rapport de l'INM (Institut du nouveau monde), organisme ayant accompagné la Ville dans le cadre de la grande consultation de l'ensemble de la population au cours de la dernière année sur les enjeux et potentialités du Vieux-Terrebonne.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 405-08-2018**

**ATTENDU QUE** le programme sportif multidisciplinaire, les Jeux du Québec, a touché directement plus de trois millions de personnes depuis sa création en 1970, et ce, partout au Québec. Ces jeux constituent une étape cruciale dans le cheminement d'un athlète vers le sommet de son sport et dans la poursuite de l'excellence de la pratique de son sport;

**ATTENDU QUE** le programme des Jeux du Québec inclut différentes étapes de compétitions sur quelques mois et se conclut par la Finale des Jeux du Québec ; une compétition provinciale annuelle regroupant les meilleurs athlètes mineurs de toutes les régions du Québec. Les Finales ont lieu l'hiver aux années impaires, et l'été aux années paires;

**ATTENDU QUE** Sports Québec sollicite des candidatures de municipalités pour accueillir en 2022 et en 2024 la Finale des Jeux du Québec ;



**ATTENDU QUE** la Finale des Jeux du Québec est un élément mobilisateur pour la pratique des sports et de l'activité physique auprès des jeunes ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne possède sur son territoire la plupart des équipements et infrastructures permettant d'accueillir de telles compétitions ;

**ATTENDU QUE** la visibilité des Jeux du Québec confère une notoriété et une image de marque à la municipalité hôte ;

**ATTENDU QUE** la ville hôte des jeux, celle qui accueille l'ensemble des jeunes athlètes à ces compétitions, a l'occasion de mettre en valeur ses équipements sportifs, l'engagement de ses bénévoles et sa capacité d'organisation, et dispose aussi d'une visibilité appréciable durant la période de la tenue de ces compétitions d'importance ;

**ATTENDU QUE** l'accueil de cet événement représente un engagement important de ressources tant humaines que financières pour l'appareil municipal ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'évaluer, considérant l'ampleur du dossier, l'opportunité pour la Ville de Terrebonne d'accueillir la Finale des Jeux du Québec d'été en 2024.

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** la Commission des sports, loisirs et plein air, en collaboration avec la Direction du loisir et de la vie communautaire soit et est mandatée afin d'analyser l'ensemble des impacts de la présentation de la candidature de la Ville de Terrebonne pour l'accueil de la Finale des Jeux du Québec en 2024 et d'en faire rapport au conseil avant le 1<sup>er</sup> avril 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 406-08-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réaménagement des aires de jeux aux parcs André-Guérard et Longchamps (SA18-6013) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 juin 2018 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juillet 2018 à 11 h 01, à savoir :

H2L Excavation inc.	176 984,86\$ t.t.c.
Jeux-Tec inc.	208 958,55\$ t.t.c.
Les Mains Vertes du paysage inc.	325 431,37\$ t.t.c. corrigé

**ATTENDU QUE** la soumission de la société H2L Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 23 juillet 2018 par M. Serge Coderre, ing. M.Env., directeur de projet, de la firme EnviroServices ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 23 juillet 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 190 858,50\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 31 juillet 2018 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur H2L Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 août 2018 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-955-REC du comité exécutif du 8 août 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la la société **H2L EXCAVATION INC.**, datée du 12 juillet 2018, pour les travaux de réaménagement des aires de jeux aux parcs André-Guérard et Longchamps, le tout pour un montant de 153 933,34\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 705. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0302 émis par la trésorière est joint à la présente.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 407-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre**

Suivant la recommandation CE-2018-956-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente de services à intervenir avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le tout pour une durée de 6 mois, renouvelable. Copie de ladite entente est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 408-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Simon Paquin**

Suivant la recommandation CE-2018-712-REC du comité exécutif du 13 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- la réorganisation de la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, en réduisant le nombre de services de cinq (5) à quatre (4) en fusionnant le service administration et logistique et le service de l'entretien ménager, du soutien aux activités et projets spéciaux qui deviendra le **service administration et soutien organisationnel** et sera sous la responsabilité directe du directeur du loisir et de la vie communautaire;
- le poste de directeur adjoint aura sous sa responsabilité le service de l'animation, le service des arts, culture et bibliothèques et le service du soutien à la vie associative, ce qui permettra une meilleure vision d'ensemble et assurera la cohérence de l'offre municipale de loisir;
- la modification du poste de chef de service entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux, lequel poste devient **chef de service administration et soutien organisationnel**;
- la modification du poste de chef de service administration et logistique, lequel poste devient **coordonnateur administration et contrôle budgétaire**;
- la modification du poste de coordonnateur, administration et service à la clientèle, lequel devient **coordonnateur, service à la clientèle**;
- la création d'un poste de **coordonnateur entretien ménager et soutien aux activités** qui relèvera du chef de service administration et soutien organisationnel.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, évaluation de nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la résolution numéro 322-06-2018 soit abrogée.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 409-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Simon Paquin**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

Suivant la recommandation CE-2018-920-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de « conseiller en design graphique » à la Direction des communications et des relations avec les citoyens et adopte le nouvel organigramme, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de ce jour.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 410-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Jacques Demers**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2018-921-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville autorise la création du poste de « technicien réseau informatique » à la Direction des technologies de l'information et adopte le nouvel organigramme, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de ce jour.

**QUE** le poste de M. François Brisson soit aboli si ce dernier ne revient pas au travail suite à son congé sans solde.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 411-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

Suivant la recommandation CE-2018-922-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2018-01 à intervenir avec le Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne CSN (cols bleus) concernant le permis de classe 1 pour le poste d'opérateur A et l'utilisation de la liste de rappel de la veille (temps supplémentaire), copie de l'entente est jointe à la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer ladite entente numéro 2018-01 mentionnée ci-dessus.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 412-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Dany St-Pierre

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2018-923-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2018-03 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'assignation temporaire au poste d'agent aux renseignements criminels.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer ladite entente numéro 2018-03 mentionnée ci-dessus.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 413-08-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Simon Paquin

Suivant la recommandation CE-2018-928-REC du comité exécutif du 8 août 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme monsieur Hafid Ouali à titre de directeur adjoint, voirie, environnement et hygiène du milieu et atelier mécanique, à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 10 septembre 2018. Que le salaire de monsieur Hafid Ouali soit fixé à l'échelon 8 de la classe 9, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 414-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Simon Paquin**

Suivant la recommandation CE-2018-929-REC du comité exécutif du 8 août 2018, le conseil crée le poste de « conseillère en dotation et développement organisationnel » et nomme Mme Claudia Edwards à ce poste, à compter du 14 août 2018, le tout conformément aux conditions de travail du personnel cadre.

**QUE** le conseil municipal de la Ville adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de ce jour.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 415-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-898-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Installation de panneaux « stationnement maximum 15 minutes », du lundi au vendredi, de 7h à 17h, afin de créer une zone de débarcadère devant la garderie "Les Trésors du Coin" située au 1103, rue Belcourt, et interdiction de stationner en tout temps du côté est de la rue Belcourt, de la montée Masson jusqu'à la garderie (CCIR-2018-07-09/01).
2. Devancer la ligne d'arrêt sur la place Alexandre-Cousineau, à l'intersection de la côte de Terrebonne, afin de renforcer la sécurité des cyclistes qui circulent en direction ouest sur la côte de Terrebonne (CCIR-2018-07-09/02).
3. Déplacer le panneau "courbe prononcée" en direction ouest sur le chemin des Quarante-Arpens, entre la société Saramac et la bretelle d'accès de la 640 ouest, à une distance de 25 mètres de la courbe plutôt qu'à 50 mètres, de manière à rendre plus visible la signalisation pour les automobilistes (CCIR-2018-07-09/03).

4. Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues du Rhône et Hervieux afin d'augmenter la sécurité des enfants qui se rendent à l'école et au parc (CCIR-2018-07-09/04).
5. Modifier la signalisation afin de permettre le stationnement sur rue du côté ouest de la rue d'Angora, entre les deux (2) entrées charretières du bâtiment commercial situé au 4715, rue d'Angora (CCIR-2018-07-09/05).
6. Installation d'une balise de centre de rue comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Jean-Paul-Gagnon avec l'ajout de la mention « vitesse maximale 40 km/h » (CCIR-2018-07-09/06).
7. Interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres de chaque côté de l'entrée de l'immeuble à logements situé au 1306, boulevard des Seigneurs (CCIR-2018-07-09/08).
8. Installation d'un panneau « cul-de-sac » au bout de la rue du Bocage, devant le numéro civique 5420 (CCIR-2018-07-09/09).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 416-08-2018**

**PROPOSÉ PAR : Simon Paquin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier

\_\_\_\_\_